



Lundi 29 janvier 1979,
 à 15 h 35

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Hommage à la mémoire de M. Nelson A. Rockefeller, ancien gouverneur de l'Etat de New York et ancien vice-président des Etats-Unis d'Amérique (<i>fin</i>)	1749
Point 109 de l'ordre du jour :	
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (<i>fin</i>) :	
a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
Rapport de la Cinquième Commission (deuxième partie)	1749
Point 100 de l'ordre du jour :	
Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 (<i>fin</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission (quatrième et cinquième parties)	
Déclaration du Président	1758
Suspension de la trente-troisième session de l'Assemblée générale	1760

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (*fin*^{*}) :

a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
 (DEUXIÈME PARTIE) [A/33/321/Add.1]

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 (*fin*^{**})

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
 (QUATRIÈME ET CINQUIÈME PARTIES)
 [A/33/445/Add.3 et 4]

2. M. HAMZAH (République arabe syrienne) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'arabe*) : J'ai l'honneur de présenter à l'examen de l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur ses travaux relatifs aux points 109 a et 100 de l'ordre du jour.

3. Le rapport concernant le point 109 a de l'ordre du jour figure au document A/33/321/Add.1 et la Cinquième Commission, au paragraphe 6 de ce rapport, recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Tang Jianwen membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat qui commencera le 1er février 1979 et se terminera le 31 décembre 1980.

4. La quatrième partie du rapport de la Cinquième Commission¹ concernant le point 100 de l'ordre du jour figure au document A/33/445/Add.3 et, au paragraphe 78 de ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de trois projets de résolution. Le projet de résolution I a été adopté en Commission par consensus. Les deux autres projets de résolution — projet de résolution II, "Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979", et projet de résolution III, "Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces" — ont été adoptés par un vote.

* Reprise des débats de la 93e séance.

** Reprise des débats de la 91e séance.

¹ Pour la première partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 100 de l'ordre du jour, voir la 84e séance, par. 29 et 36 et la 88e séance, par. 3 et 10 à 21; pour les deuxième et troisième parties, voir la 91e séance, par. 2 et 7 à 38.

Hommage à la mémoire de M. Nelson A. Rockefeller, ancien gouverneur de l'Etat de New York et ancien vice-président des Etats-Unis d'Amérique (fin)

1. Mme WELLS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait vous remercier, monsieur le Président, pour les paroles aimables que vous avez eues au sujet de Nelson Rockefeller, à la séance précédente. Comme vous l'avez dit, l'ancien Vice-Président des Etats-Unis n'était pas étranger à l'Organisation des Nations Unies, à la fondation de laquelle il avait joué un rôle en 1945. L'intérêt tout particulier qu'il portait à l'Amérique latine et à l'Afrique, ses entreprises philanthropiques à l'échelle mondiale et l'activisme dont il fit preuve au service de la paix internationale sont tous très connus. En outre, il fut fréquemment invité, en tant que gouverneur de l'Etat de New York, à participer aux activités et aux efforts de l'ONU. Enfin, il a poursuivi, en tant que vice-président des Etats-Unis, des efforts inlassables pour améliorer les relations entre les pays. Les Etats-Unis ont perdu un grand homme d'Etat. Nous vous sommes reconnaissants, monsieur le Président, de l'expression de votre sympathie.

5. La cinquième partie du rapport de la Cinquième Commission concernant le point 10^a de l'ordre du jour figure au document A/33/445/Add.4 et, au paragraphe 6 de ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de trois textes : projet de résolution A, "Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1978-1979"; projet de résolution B, "Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1978-1979"; et projet de résolution C, "Exécution du budget pour l'année 1979". Ces trois projets de résolution ont été adoptés par un vote.

6. Pour conclure, j'ajouterai que j'espère que les rapports de la Cinquième Commission seront adoptés.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale examinera en premier lieu le rapport de la Cinquième Commission sur le point 109a de l'ordre du jour, qui concerne un siège devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Au paragraphe 6 de son rapport [A/33/321/Add.1], la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Tang Jianwen membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat courant du 1er février 1979 au 31 décembre 1980. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 33/306 B²).

8. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les quatrième et cinquième parties du rapport de la Cinquième Commission sur le point 100 de l'ordre du jour, intitulé "Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979", qui ont été publiées sous les cotes A/33/445/Add.3 et 4.

9. Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le scrutin.

10. **M. ERNEMANN** (Belgique) : La Belgique a toujours voté en faveur des budgets de l'Organisation des Nations Unies. Elle a voté, en décembre 1977, le budget biennal. Cette fois, pour la première fois, les autorités belges ont prescrit de voter contre les crédits supplémentaires qui nous sont demandés et qui dépassent 100 millions de dollars.

11. La part de la Belgique dans cette participation additionnelle est égale à la somme des contributions d'une trentaine d'Etats Membres pour toute l'année 1978. Cela montre la responsabilité des Etats qui, par leur nombre, ont les voix et disposent de la majorité alors qu'une poignée d'Etats seulement ont à assumer les quatre cinquièmes des dépenses de l'Organisation, à supporter les incidences financières des résolutions votées et les conséquences de la gestion administrative du Secrétariat.

12. Par rapport au budget 1976-1977, les crédits requis pour l'exercice en cours représentent une augmentation des dépenses approchant 40 p. 100, et le Secrétaire général

indique que de nouveaux crédits supplémentaires seront probablement demandés dans le deuxième rapport d'exécution du budget, avant la fin de l'année. En décembre 1977, ici même, parlant au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, j'avais exprimé³ les préoccupations que suscitait l'augmentation considérable du coût des programmes de l'Organisation et demandé au Secrétaire général de prescrire une politique d'économie et de modération des dépenses. Mais la situation, depuis décembre 1977, s'est nettement aggravée. Les membres de l'Assemblée se souviendront que le budget initial 1978-1979 comportait une augmentation des dépenses de l'ordre de 25 p. 100 par rapport au crédit final pour le budget précédent.

13. L'Organisation des Nations Unies fonde son budget sur la méthode de la budgétisation intégrale. Cette dernière devrait permettre au Secrétaire général de ne pas demander à l'Assemblée, au milieu de l'exercice, de nouvelles ressources pour la gestion courante de l'Organisation.

14. Si nous nous prononçons contre l'ensemble des crédits supplémentaires, nous approuvons les ressources nécessaires à de nouveaux programmes répondant aux besoins des pays en développement, ainsi qu'à la mise en œuvre de la résolution 32/197 sur la restructuration. Mais ces derniers crédits ne représentent qu'environ le quart de l'accroissement budgétaire. Les trois quarts des crédits supplémentaires touchent la gestion courante.

15. Les autorités belges ne peuvent cacher que l'accroissement considérable de la charge budgétaire que l'Assemblée est priée de consacrer est inacceptable. Au moment où, sur le plan national, le Gouvernement belge s'impose des restrictions budgétaires, une politique de modération et même de parcimonie, il ne peut que désapprouver, à l'ONU, le laxisme financier, l'absence de recherche sérieuse en vue de compenser par des économies, par une gestion plus efficace, par la compression de dépenses non essentielles, par l'élimination d'activités dépassées ou peu utiles, les débours qu'engendrent les variations monétaires, l'inflation, les programmes nouveaux. Il convient de revenir à la discipline budgétaire, d'écarter ces procédures insolites en milieu d'exercice. Ces dernières ne peuvent que contribuer à l'aggravation discernable, et que je viens de souligner, des difficultés financières et autres de l'Organisation.

16. Au sein du système des Nations Unies, l'ONU doit donner l'exemple. Nous ne pouvons prendre la responsabilité de soutenir la politique budgétaire actuelle. Elle aura une influence néfaste sur les pratiques des institutions du système des Nations Unies. Elle provoque des réticences, sinon la réprobation de très importants contributeurs. Au niveau du système des Nations Unies, elle aboutit à ce que certains d'entre eux retiennent tout ou partie de leur contribution.

17. Encore une fois, nous ne préconisons pas de négliger les programmes qu'appelle de ses vœux le monde en développement, certainement pas, mais plutôt de veiller à ce que — par des transferts d'éléments de fonction, le redéploiement des personnels, l'austérité dans la dépense —

² Pour la décision 33/306 A, voir la 44e séance, par. 55.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 110e séance, par. 89 à 98.

l'adaptation des programmes aux besoins ne se fasse pas seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, par la création constante de nouveaux postes et l'accroissement de crédits de voyage, de concertation, de consultation, pour des fonctionnaires dont certains donnent l'impression — je regrette de le dire — qu'ils vivent parfois en dehors des réalités du monde.

18. L'Organisation existe pour et par ses Etats Membres. Mais méconnaître leurs difficultés comme leurs aspirations ne peut qu'engendrer de sérieux déboires. La discipline budgétaire s'impose. Nous demandons à nouveau au Secrétaire général de prescrire aux services et organes qui relèvent de son autorité de pratiquer systématiquement une politique d'économie et de modération des dépenses.

19. Enfin, connaissant les difficultés de trésorerie de l'Organisation, le Gouvernement belge a décidé de verser, dans les prochaines heures, environ 4,5 millions de dollars représentant notre quote-part pour l'année 1979, calculée sur la base du budget biennal adopté en décembre 1977, sans tenir compte des dépenses supplémentaires pour lesquelles, comme je l'ai dit, nous devons à regret nous prononcer négativement tout à l'heure.

20. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Le Cameroun votera en faveur du projet de résolution qui est soumis à l'examen de notre assemblée. Ce faisant, il entend tout d'abord appuyer la mise en œuvre concrète des diverses résolutions auxquelles il a donné son accord et dont les incidences sont à l'origine d'une partie des augmentations de crédits actuellement sollicitées. Il entend ensuite soutenir, à travers l'action et les efforts du Secrétaire général, ceux de l'Organisation des Nations Unies qui représentent, notamment pour les jeunes pays, un grand espoir et un recours dans notre monde en quête de paix, de sécurité et de développement solidaire.

21. Cependant, il convient de reconnaître que, pour un budget élaboré selon la formule de budgétisation intégrale, les crédits additionnels, présentement sollicités, et qui, ajoutés à ceux qui ont été déjà adoptés en décembre dernier, se chiffrent à plus de 100 millions de dollars au milieu de l'exercice biennal, sont assez élevés. Ils représentent en effet 10 p. 100 des crédits déjà ouverts et auront pour conséquence de porter la croissance du budget actuel à près de 40 p. 100 par rapport au budget de l'exercice biennal précédent, sans compter qu'il ne s'agit là que d'estimations susceptibles d'être révisées en hausse, le Secrétaire général ayant l'intention, au cas où l'inflation continuerait à sévir au cours de l'année 1979, de demander de nouveaux crédits supplémentaires dans le rapport final sur l'exécution du budget-programme en cours, qu'il soumettra à l'Assemblée à sa trente-quatrième session. L'ensemble des crédits additionnels pour lesquels nous sommes amenés à nous prononcer résulte essentiellement des variations des taux de change, des engagements contractés en vue de la résolution 32/214 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1978-1979, et enfin de changements divers et d'autres décisions d'organes directeurs.

22. Le Cameroun apprécie le sérieux de l'examen des recommandations fait à propos de ces crédits tant par le Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires que par la Cinquième Commission. Il apprécie en outre les efforts accomplis jusqu'ici par le Secrétaire général pour réaliser des économies budgétaires. Eu égard à la crise financière que traverse actuellement l'Organisation, ces efforts d'économie, plus que jamais, doivent être redoublés, notamment par un judicieux redéploiement des ressources, la célérité dans l'accomplissement des projets pour lesquels les crédits sont ouverts et une révision attentive et permanente des priorités et de l'utilité des programmes.

23. Dans une conjoncture économique internationale des plus difficiles, caractérisée par l'inflation généralisée et les désordres monétaires, une politique de parcimonie dans les dépenses pourrait contribuer à l'allègement des efforts des Etats Membres vis-à-vis de l'Organisation et surtout de ceux des Etats en développement en butte aux difficultés financières qu'on sait.

24. M. FOKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique réserve sa position sur la question des crédits additionnels demandés au milieu de l'exercice; ce faisant, elle se fonde sur une décision bien connue de l'Assemblée générale, selon laquelle la pratique de l'Organisation des Nations Unies doit exclure tous montants estimatifs révisés, et le financement de toute augmentation des dépenses en cours d'exercice doit se faire grâce à des ajustements à l'intérieur du budget, à la réévaluation des priorités, à la redistribution des ressources, etc. [*résolution 2150 (XXI)*].

25. La délégation soviétique constate que cette décision de l'Assemblée générale n'a pas été appliquée dans le passé et qu'elle ne l'est toujours pas maintenant. La trente-troisième session de l'Assemblée générale est invitée en effet à approuver des crédits additionnels de 104 200 000 dollars; s'ils sont approuvés, le budget de l'ONU pour l'exercice biennal 1978-1979 égalera 1 090 100 000 dollars, soit 300 600 000 dollars ou 38 p. 100 de plus que pour l'exercice biennal précédent.

26. C'est une augmentation sans précédent du budget, qui reflète, entre autres influences négatives, les tendances malsaines que nous constatons dans la gestion administrative et financière de l'Organisation. Nous ne pouvons y voir que le symptôme d'un état défavorable des assises financières de notre organisation.

27. Cette année, l'essentiel des crédits supplémentaires consiste à couvrir les dépenses occasionnées par les conséquences funestes de la chute du dollar des Etats-Unis. Jusqu'ici, l'influence négative de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget de l'Organisation des Nations Unies a été absorbée au moyen d'une augmentation de la contribution de tous les Etats Membres de l'Organisation. C'est une façon de faire qui est erronée et injuste. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, l'augmentation des dépenses budgétaires de l'Organisation et des institutions spécialisées provoquée par l'augmentation des prix doit être absorbée, fondamentalement, par des économies, par une réévaluation des priorités des programmes et par un ajustement du budget. Ces derniers temps, un groupe d'Etats Membres a exprimé l'avis que les dépenses supplémentaires provoquées par l'inflation et par les fluctuations monétaires doivent être couvertes éga-

lement par les contributions des Etats responsables de l'inflation et de l'instabilité monétaire et, par conséquent, des influences néfastes de ces phénomènes sur le budget de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il est anormal, de plus, que tout un groupe d'Etats développés à économie de marché, du fait de la chute du dollar des Etats-Unis, voient en fait leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation diminuer, alors que les Etats qui sont le moins responsables de cette inflation et de cette instabilité monétaire doivent assumer un fardeau financier supérieur.

28. La délégation soviétique insiste pour que la question de savoir comment résorber l'effet de l'instabilité monétaire et de l'inflation dans le système des Nations Unies trouve enfin une solution juste et équitable; nous espérons que le Secrétariat de l'ONU nous soumettra des propositions à ce sujet.

29. La délégation soviétique pensait que les dirigeants du Secrétariat reconnaîtraient la signification particulière du fait que, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, les Etats qui contribuaient pour plus de la moitié au budget de l'Organisation n'avaient pas pu appuyer le budget de l'exercice 1978-1979, ce qui, au fond, revenait à un vote de méfiance sur la politique du Secrétariat dans le domaine budgétaire. On aurait pensé que la réaction normale à cette situation nouvelle — et, disons-le franchement, très grave — aurait été de prendre des mesures énergiques pour réaliser des économies dans le budget, éviter des dépenses supplémentaires, modifier l'ordre de priorité des programmes et éliminer les programmes vécustes ou de peu d'intérêt.

30. Mais le Secrétariat de l'ONU n'a pas exécuté la tâche dont l'Assemblée générale l'avait chargé en ce qui concerne l'évaluation des ressources et la réalisation d'un maximum d'économies. Au contraire, des crédits additionnels ont été demandés pour financer les dépenses supplémentaires.

31. Dès lors, rien d'étonnant qu'au cours de la trente-troisième session le budget révisé pour ces deux années n'ait pas été appuyé par les Etats qui représentent plus de 80 p. 100 du financement des dépenses de l'ONU. Dans ces conditions, il est légitime de se demander combien de temps encore, d'après ceux qui portent la responsabilité principale de cette situation budgétaire regrettable, les contributeurs au budget se contenteront d'exprimer, par leur vote seulement, leur désapprobation de la politique administrative et budgétaire de l'ONU, et combien de temps encore ils devront accepter cette situation, où le montant de leurs contributions au budget leur est littéralement imposé, sans leur consentement et, en fait, contre leur gré ?

32. Il est clair que, pour sa part, l'Union soviétique n'a pas l'intention d'accepter cette situation, qui va à l'encontre de ses droits souverains dans le cadre de l'Organisation.

33. Notre délégation tient à informer l'Assemblée générale que l'Union soviétique a retenu de sa contribution au budget ordinaire pour 1978 le montant qui représente le financement des postes budgétaires qui ont été rajoutés, à partir du 1er janvier 1978, au budget ordinaire. Cette mesure, que nous avons été obligés de prendre et qui est devenue essentielle en raison des circonstances actuelles, est le résultat logique de la position bien connue de l'Union

soviétique, à savoir que la pratique visant à transférer des postes budgétaires, financés autrefois par des contributions bénévoles, au budget ordinaire est illégale, qu'elle aboutit à accroître démesurément le budget et qu'elle est une augmentation injuste du fardeau financier de la majorité des Etats Membres de l'Organisation. L'Union soviétique a l'intention de défendre ses intérêts dans le cas où une situation analogue se présenterait à nouveau à l'avenir.

34. Compte tenu de ce qui précède, et compte tenu du fait que le budget biennal 1978-1979 contient des dépenses excessives et non fondées, notamment des crédits pour le financement de dépenses que nous estimons illégales et qui ont trait à des activités contraires à la Charte, la délégation soviétique votera contre le budget révisé de l'ONU pour l'exercice 1978-1979.

35. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée est sur le point de voter sur un projet de dépenses budgétaires additionnelles qui aura pour effet d'accroître notre budget biennal — et ce après un an seulement — de près de 39 p. 100, par comparaison aux dépenses nettes encourues pour l'exercice 1976-1977. De plus, on nous a indiqué que nous devons nous attendre à de nouvelles demandes vers la fin de 1979.

36. Soyons bien précis : approuver ce projet, ce n'est pas approuver simplement certaines dépenses; c'est fournir la preuve irréversible de l'incapacité de cette assemblée de contrôler le budget et la gestion des programmes de l'Organisation des Nations Unies. C'est créer, dans les circonstances les meilleures, une situation des plus malsaines. Mais lorsque plusieurs Etats Membres se trouvent chez eux devant de sérieuses difficultés économiques et se voient forcés, malgré les désavantages politiques que cela implique, de freiner leurs propres programmes de développement, nous nous trouvons alors dans une situation intolérable.

37. Vous-même, monsieur le Président, de même que le Secrétaire général, avez attiré notre attention sur la nécessité pour l'Assemblée d'améliorer sa procédure pour la conduite efficace de ses travaux; le Secrétaire général nous a déclaré, juste avant Noël [90e séance], qu'il avait l'intention de nous soumettre ses recommandations en temps utile aux fins d'examen à la prochaine session. J'espère — et je n'ai aucune raison d'en douter — que le problème du contrôle à exercer sur le programme et le budget constituera un chapitre important de cette étude et ma délégation, pour sa part, s'engage à faire de son mieux pour contribuer au processus de la conception et de la mise en œuvre des réformes nécessaires.

38. Je dois indiquer à l'Assemblée qu'il est urgent de prêter attention à cette question, y compris à un mécanisme approprié pour l'adoption, dès le début de chaque exercice biennal, d'un objectif chiffré ferme, qui ne saurait être dépassé, et d'une décision irréversible de ne financer toute modification ultérieure dans le programme qu'à l'intérieur des limites budgétaires établies, si nécessaire par la suspension des projets de moindre priorité. C'est ce que nos gouvernements sont eux-mêmes contraints de faire dans la conduite de leurs propres affaires. Notre incapacité d'agir de même ici nous aliène l'appui du public et pourrait, en fin

de compte, menacer l'existence même de l'Organisation des Nations Unies.

39. La Charte impose à chaque gouvernement l'obligation de payer sa part des dépenses de l'Organisation, comme établie par l'Assemblée générale. C'est là un principe d'une importance fondamentale pour l'intégrité de l'ONU; le Canada, quant à lui, serait fort préoccupé par toute action qui pourrait y porter atteinte. Mais si nous persistons à démontrer que nous ne pouvons pas contrôler collectivement ces mesures budgétaires, il ne fait aucun doute alors que certains gouvernements en arriveront à la conclusion qu'ils devront agir individuellement. Si cela se produisait, le résultat ne pourrait en être que l'affaiblissement de la capacité de l'Assemblée de gérer ses propres affaires. Dans ce contexte, il est certainement approprié de noter qu'à la Cinquième Commission les gouvernements dont les contributions s'élèvent collectivement à plus de 50 p. 100 du budget ont voté contre ces crédits supplémentaires et, si l'on tient compte de ceux qui se sont abstenus, le total dépasse 75 p. 100.

40. Ma délégation s'abstiendra lors du vote sur les dépenses supplémentaires.

41. M. CASTILLO-ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation guatémaltèque s'est abstenue lors du vote en Cinquième Commission sur le projet de budget de l'exercice biennal 1978-1979. Nous avons tenu ainsi à exprimer notre préoccupation fondamentale vis-à-vis d'un accroissement démesuré du montant du budget, qui ne correspond ni à la réalité, ni aux nécessités, et encore moins à une rationalisation budgétaire, qui, depuis plusieurs années, s'impose à l'Organisation des Nations Unies.

42. Il ne fait pas de doute que les temps sont difficiles pour les Etats Membres, en raison de l'inflation et d'autres problèmes internationaux bien connus; mais, à l'Organisation des Nations Unies, nous nous trouvons tous les jours devant une augmentation irrationnelle des dépenses consacrées à des commissions, des conférences et des programmes dont certains sont parfois même désuets. Nous avons essayé d'expliquer notre position et de dire que nous étions préoccupés par les efforts qui se chevauchent, par un alourdissement de la bureaucratie et, peut-être aussi, par un manque de rationalisation dans les travaux administratifs de l'Organisation.

43. C'est pourquoi nous tenons à cette étape à remercier tout spécialement le Comité consultatif pour ses sages conseils en matière budgétaire. Nous pensons que l'Organisation doit entreprendre, à tous les niveaux, une étude sérieuse visant la rationalisation du budget, afin que celui-ci réponde aux nécessités objectives des Etats Membres.

44. Considérant toutefois que la plupart de ces augmentations découlent de l'adoption de résolutions par les différentes commissions de l'Assemblée générale, qui, sans aucun doute, vont dans le sens des intérêts de la plus grande partie des Etats Membres, notre délégation approuvera, en cette séance plénière, le projet de budget avec les dépenses révisées pour l'exercice biennal 1978-1979, bien qu'elle tienne à préciser qu'elle émet des réserves sur tout accroissement par rapport au budget fixé ou toute dépense additionnelle intervenant au milieu de l'exercice biennal, ce

qui irait à l'encontre de la règle budgétaire traditionnelle consistant à connaître d'avance le montant du budget.

45. C'est pourquoi ma délégation — comme sans doute tous les Etats Membres, grands ou petits — voudrait voir une meilleure utilisation des fonds de l'ONU, afin que celle-ci puisse en fin de compte accomplir les fonctions qui lui ont été dévolues.

46. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite maintenant l'Assemblée à passer à la quatrième partie du rapport de la Cinquième Commission [A/33/445/Add.3]. Les trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission figurent au paragraphe 78 de son rapport.

47. Le projet de résolution I est intitulé "Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies". La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 33/203).

48. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, qui comprend différents projets de décision groupés sous le titre "Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979". Nous nous prononcerons sur les différentes sections en les examinant une par une.

49. Nous commençons par la section I. La Cinquième Commission a adopté la section I par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte de la même façon la section I ?

La section I du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. I⁴).

50. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant à la section II du projet de résolution II. La Cinquième Commission a adopté la section II par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte de même la section II ?

La section II du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. II).

51. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant à la section III du projet de résolution II. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban,

⁴ Pour la résolution 33/116 A, voir la 88e séance, par. 14 à 20; pour la résolution 33/116 B, voir la 91e séance, par. 22 à 31.

Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Gabon, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 112 voix contre zéro, avec 11 abstentions, la section III du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. III)⁵.

52. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant à la section IV du projet de résolution II. La Cinquième Commission a adopté la section IV par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

La section IV du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. IV).

53. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant à la section V. La Cinquième Commission a adopté la section V sans objections. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire agir de même ?

La section V du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. V).

54. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous en venons maintenant à la section VI. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg,

Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Turquie.

Par 123 voix contre zéro, avec une abstention, la section VI du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. VI)⁶.

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant à la section VII. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Australie, Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Mongolie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Autriche, Canada, Danemark, Irlande, Italie, Japon, Portugal.

Par 99 voix contre 18, avec 7 abstentions, la section VII du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. VII).

⁵ La délégation mauricienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

⁶ *Idem.*

56. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons maintenant passer à la section VIII. La Cinquième Commission a adopté la section VIII sans objections. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

La section VIII du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. VIII).

57. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous en venons maintenant à la section IX. La Cinquième Commission a adopté la section IX par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire adopter la section IX ?

La section IX du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. IX).

58. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Enfin, nous passons à la section X du projet de résolution II. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Belgique, France, République fédérale d'Allemagne, Israël, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 104 voix contre 10, avec 8 abstentions, la section X du projet de résolution II est adoptée (résolution 33/116 C, sect. X)⁷.

59. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé "Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

Par 123 voix contre zéro, le projet de résolution III est adopté (résolution 33/204)⁸.

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants à passer à la cinquième partie du rapport de la Cinquième Commission [A/33/445/Add.4]. Nous allons nous prononcer sur les trois projets de résolution groupés sous le titre "Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979", recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

61. Le projet de résolution A est intitulé "Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1978-1979". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem.*

Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, République démocratique allemande, Hongrie, Israël, Italie, Luxembourg, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Afghanistan, Australie, Canada, Cuba, République fédérale d'Allemagne, Japon, Portugal, Roumanie, Turquie.

Par 98 voix contre 15, avec 9 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 33/205 A)⁹.

62. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons au projet de résolution B, intitulé "Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1978-1979". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Australie, Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Cuba¹⁰, Tchécoslovaquie, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Hongrie, Israël, Italie, Luxembourg, Mongolie, Pologne, Portugal, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

⁹ *Idem.*

¹⁰ La délégation cubaine a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

Par 103 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 33/205 B)¹¹.

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons au projet de résolution C, intitulé "Exécution du budget pour l'année 1979". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, République démocratique allemande, Hongrie, Israël, Italie, Luxembourg, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Afghanistan, Australie, Canada, République fédérale d'Allemagne, Japon, Portugal, Roumanie, Turquie.

Par 101 voix contre 14, avec 8 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 33/205 C)¹².

64. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

65. Le **SECRETARE GENERAL** (*interprétation de l'anglais*) : A la lumière des discussions qui ont eu lieu en Cinquième Commission et que j'ai attentivement suivies et compte tenu des déclarations faites aujourd'hui concernant, notamment, la nécessité d'une discipline budgétaire, d'une politique d'économie et de l'élimination de programmes et activités devenus sans objet, je voudrais dire publiquement ma grave inquiétude devant l'évolution budgétaire de notre organisation.

¹¹ La délégation mauricienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

¹² La délégation mauricienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution. La délégation cubaine a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui se sont abstenus lors du vote sur le projet de résolution.

66. L'Assemblée générale a aujourd'hui adopté des ouvertures de crédits bruts révisés pour l'exercice biennal 1978-1979 s'élevant à près de 1 milliard 100 millions de dollars. Après réduction des recettes prévues, nous aboutissons à un budget net de 894 400 000 dollars. L'approbation de ces ouvertures de crédits révisés augmentera le niveau global brut du budget de 104 200 000 dollars, soit 82 600 000 dollars nets, au-dessus des niveaux approuvés à l'origine. Etant donné l'ampleur de cette augmentation, très sensible il est vrai, je pense qu'il serait utile que j'attire l'attention des membres sur plusieurs éléments pertinents, dont certains ont d'ailleurs déjà été mentionnés au cours du débat.

67. Sur les ouvertures de crédits bruts supplémentaires qui se montent à 104 200 000 dollars, il a été nécessaire de demander 74 800 000 dollars pour compenser les pertes dues au réaligement des taux de change entre le dollar des Etats-Unis, sur lequel, comme tout le monde le sait, se base notre budget, et les monnaies dans lesquelles l'Organisation encourt quelque 40 p. 100 de ses dépenses; 40 p. 100 de nos dépenses sont encourues en effet en devises et les membres comprendront donc facilement l'importance de cette donnée pour notre budget. Les demandes supplémentaires visant à couvrir les pertes en devises sont inconnues dans les budgets nationaux. On a en effet souvent comparé les budgets nationaux et les efforts faits à cet égard, mais les budgets nationaux n'ont pas ce problème et, bien entendu, on ne peut par prévoir de tels développements de façon raisonnablement précise. Il est impossible de prévoir la dévaluation d'une monnaie.

68. Par conséquent, en tant que secrétaire général, je n'avais d'autre choix que de demander, dans nos rapports d'appréciation, des ressources supplémentaires pour contrebalancer ce facteur, qui échappe totalement à mon contrôle.

69. En outre, quelque 18 500 000 dollars des crédits supplémentaires découlent des incidences financières de résolutions — je répète, de résolutions — émanant de diverses commissions importantes et qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, l'organe suprême de l'ONU. S'attend-on que le Secrétaire général n'applique pas ces résolutions? Ce n'est pas ce que les représentants attendent de ma part. Le reste découle essentiellement de l'application de décisions antérieures de l'Assemblée générale.

70. On doit également se rappeler que notre budget est conçu à dessein comme un budget-programme, afin d'indiquer le lien inséparable qui existe entre la formulation des programmes et leur financement. Voilà la raison d'être de notre budget-programme. Par conséquent, en exprimant notre préoccupation à l'égard de l'accroissement des besoins budgétaires, nous devons également nous pencher sur la question de la formulation des programmes. La difficulté réside dans le fait que, alors que les programmes et les activités de l'Organisation sont déterminés par divers organes intergouvernementaux et, en fin de compte, par les grandes commissions de l'Assemblée générale, leurs incidences financières font l'objet de décisions subséquentes de la Cinquième Commission. En évaluant les propositions budgétaires du Secrétariat, il importe, par conséquent, de se rappeler qu'elles ne sont que le corollaire financier des

programmes et des activités confiés à l'Organisation. Il y a donc un lien de cause à effet entre l'adoption de programmes supplémentaires et les demandes de crédits supplémentaires permettant de les mettre en œuvre.

71. Les difficultés en jeu ont été illustrées par le fait que, l'année dernière, le Conseil économique et social n'a pu arriver à un accord — je répète, n'a pu arriver à un accord — sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination, en ce qui concerne les priorités, les taux de croissance et d'autres questions relatives au futur programme de développement de l'Organisation. Pour que le Secrétaire général puisse identifier les programmes que l'on pourrait considérer comme dépassés, inefficaces ou d'une utilité marginale, il doit pouvoir compter sur la coopération des Etats Membres, car il ne peut agir isolément. A cet égard, je tiens à appeler l'attention des représentants sur le fait que, dans un certain nombre de cas, au cours de la présente session, la Cinquième Commission a annulé les décisions du Comité consultatif et a supprimé les réductions que celui-ci avait recommandées. Je me propose d'envoyer bientôt un questionnaire aux Etats Membres, afin de connaître leurs vues sur la question des programmes qui semblent devenir caducs et sur d'autres questions connexes.

72. Je voudrais souligner, en terminant, que tous les efforts pour assurer des restrictions budgétaires et la meilleure utilisation possible des ressources doivent commencer au stade de la formulation des programmes et au niveau des divers organes intergouvernementaux où ces décisions sont prises. Pour ce qui est du Secrétariat, j'ai déjà donné les instructions nécessaires à cette fin en ce qui concerne la préparation de notre prochain budget-programme. Je tiens à assurer les représentants que je ferai tout ce qui est mon pouvoir pour atteindre cet objectif important.

73. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je remercie le Secrétaire général du rapport si opportun et si important qu'il vient de soumettre à l'Assemblée générale.

74. Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis, qui désire expliquer son vote après le scrutin.

75. *Mme WELLS (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais]* : Les Etats-Unis ont voté contre la demande de crédits supplémentaires pour l'exercice biennal 1978-1979. On doit constater qu'une majorité importante des Etats Membres qui défraient le coût des activités de l'Organisation des Nations Unies ont voté contre ou se sont abstenus en ce qui concerne cette demande de crédits supplémentaires pour 1978-1979. La position des Etats-Unis repose exclusivement sur des considérations d'ordre administratif et financier et ne devrait être interprétée d'aucune autre manière; en effet, nous éprouvons de l'inquiétude devant l'absence de restrictions budgétaires si nécessaires, alors que les conditions qui règnent dans le monde exigent que nous agissions avec prudence et un sens des responsabilités.

76. Nous espérons que tous les Etats Membres participeront de concert à une réévaluation des activités de notre organisation. Nous espérons aussi que les programmes prioritaires reposant sur un large consensus seront encouragés. Nous espérons enfin que les activités marginales, peu

efficaces et non essentielles seront éliminées, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse fonctionner à l'avenir d'une manière plus efficace et plus économique.

Déclaration du Président

77. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons œuvré laborieusement pendant les quinze semaines où nous nous sommes réunis, pour discuter des questions qui préoccupent la communauté internationale, et ce dans un climat harmonieux qui souligne la tendance existant au sein de notre organisation et qui se traduit par un désir d'arriver à des positions de consensus plutôt que d'affrontement. Nous pouvons affirmer sans hésitation que la présente session a été marquée par des débats constructifs, qui témoignent du degré de maturité auquel est parvenue l'ONU. Seules sont apparues les controverses habituelles, exprimées parfois d'un ton amer, sur des questions qui préoccupent depuis longtemps l'ensemble des nations. Mais ce sont là les obstacles inévitables que toute instance parlementaire doit surmonter pour devenir pleinement démocratique.

78. Comme toujours, à la fin de l'Assemblée générale, nous avons le sentiment que quelque chose devrait être modifié pour accélérer ses travaux et les rendre plus efficaces et plus rationnels. Etant donné que le règlement intérieur a été conçu alors que l'Assemblée était un petit club composé de cinquante pays, il n'est que normal aujourd'hui, alors qu'il faut satisfaire les aspirations de cent cinquante et une nations, que des failles apparaissent dans l'organisation et dans la conduite des travaux de l'Assemblée. Un organisme dont le nombre de membres a triplé depuis sa création doit donc s'efforcer, en tant que tâche prioritaire, de découvrir des systèmes pour planifier ses travaux conformément à des techniques modernes destinées à accroître son efficacité. C'est évidemment en raison des nombreux problèmes importants ayant surgi soudainement dans les relations internationales que nous avons dû surseoir à l'examen du règlement intérieur, examen dont la nécessité impérieuse s'est fait sentir au cours de la présente session. Alors que le nombre des Etats Membres s'est accru et que les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée se sont multipliées, il est paradoxal, en vérité, que l'Organisation n'ait pas été en mesure d'accroître simultanément sa capacité technique pour répondre à cette croissance.

79. Ces déficiences apparaissent dans le fonctionnement de deux commissions principales : la Commission économique et financière (Deuxième Commission) et la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission). A l'exception de légères différences, les deux commissions utilisent encore aujourd'hui les mêmes procédures qu'elles utilisaient au temps où l'ordre du jour de l'Assemblée ne comportait que vingt à vingt-cinq points et où ses membres ne se montaient qu'à environ soixante-dix Etats. Le Président de la Deuxième Commission, M. Mwanguhunga, conscient de cette situation, a suggéré d'adopter une approche différente dans l'organisation de ses travaux. Mais la Commission a décidé de conserver sa méthode traditionnelle et, vers la fin de la session, on a assisté à une crise semblable à celle des années précédentes, mais encore plus aiguë. Compte tenu de la complexité des points que la Commission doit examiner, ses

membres doivent tenir des consultations officieuses qui, malheureusement, ne peuvent être effectuées assez rapidement, car les propositions sont soumises trop tard à la Commission, alors qu'elle discute d'autres questions.

80. La situation se complique du fait que les décisions adoptées par la Commission elle-même ont, presque toujours, des incidences financières, qui doivent être soumises ensuite au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, puis à la Cinquième Commission, avant que les rapports respectifs de ces organes soient présentés à l'Assemblée en séance plénière. Ce système explique le retard de nos travaux et risque en définitive de ne permettre qu'un examen superficiel de problèmes internationaux qui nécessitent des discussions attentives.

81. Au cours de cette session, le plus grand nombre de délégations dans l'histoire de l'Organisation ont pris part au débat général, ainsi que l'ont fait des chefs d'Etat et des ministres des affaires étrangères. C'est à ce podium qu'ont été définies les diverses positions relatives aux préoccupations principales de la communauté internationale, d'où émergent les questions essentielles autour desquelles évolue la politique internationale. Le fait que ces préoccupations aient été ramenées à quelques points principaux montre que la communauté des nations a nettement découvert les points de convergence ou de controverse sur la solution desquels se fondent ses espoirs d'une paix durable. Le débat général s'étant clarifié ainsi au cours des années, il offre de nouvelles perspectives, pour mieux comprendre ce qu'est l'ONU : une tribune offerte à ceux qui, en d'autres temps, ne pouvaient faire entendre leur voix, comme aussi aux puissants qui peuvent apporter leur expérience à la solution des problèmes mondiaux. La nécessité de créer cette enceinte pacifique pour permettre un dialogue constructif entre les peuples de la terre justifie la création de l'Organisation des Nations Unies.

82. Parmi les questions abordées en débat général et en d'autres organes de l'Assemblée générale, je voudrais en isoler quelques-unes qui ont été un sujet de très grande préoccupation au cours de nos délibérations. Cela ne signifie nullement que tout ce que j'exclus de ce résumé ait moins d'importance que ce que j'ai retenu; je veux simplement être aussi succinct que possible dans cette déclaration de clôture.

83. La question de la paix et de la sécurité internationales a constitué encore une fois la question clef autour de laquelle se sont développées nos discussions. Examiner, comme nous l'avons fait, la manière de renforcer la paix et la sécurité des Etats ne sera jamais un exercice superflu, mais une nécessité. Et, bien sûr, de ce thème en découle un autre qui a été également l'objet essentiel de nos délibérations : la nécessité urgente de parvenir à un désarmement rapide des nations, tant sur le plan spirituel que sur le plan physique. Il est déprimant de lire les chiffres énormes des dépenses militaires, qui vont toujours croissant, au détriment d'autres programmes tels que la santé, l'alimentation et l'éducation, qui devraient être la préoccupation prioritaire des dirigeants. De même, on s'est inquiété du fait que l'économie de certains Etats dépend, de façon croissante, de l'industrie de guerre, créant un processus extrêmement difficile à renverser; on a mentionné également la nécessité de protéger les Etats non nucléaires

qui, pour des raisons géographiques, pourraient se voir impliqués dans un conflit global. On a débattu des problèmes qui dérivent de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, en soulignant la nécessité de définir cet espace et d'examiner la situation spéciale de l'orbite géostationnaire; on a poursuivi aussi l'étude des divergences qui ont surgi à propos de la diffusion à grande distance des informations venant de pays tiers, du fait de l'ingérence qu'elle peut entraîner dans les affaires intérieures d'autres États et de ses conséquences sur la modification des systèmes culturels particuliers à chaque nation. L'Assemblée a montré l'intérêt qu'elle portait au sort des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés et à la discrimination pratiquée dans leurs conditions de travail dans la région. L'Organisation s'est engagée à consacrer tous ses efforts pour parvenir à une indépendance véritable de la Namibie, dans le cadre de référence qu'elle a fixé. Il a été procédé à une étude sur la violation des droits de l'homme dans certains États Membres et on a poursuivi la recherche de systèmes permettant l'élargissement de ces investigations et l'acceptation des conclusions qui en seraient tirées par les pays responsables de ces violations. Dans ce contexte, la Commission des droits de l'homme s'est vu demander d'étudier la proposition de créer un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de présenter ses conclusions à l'examen de l'Assemblée générale au cours de sa prochaine session. On a également insisté sur l'intérêt des États Membres au respect total des droits de l'homme, non seulement les droits politiques, mais également les droits sociaux, économiques et culturels — le droit à un toit, à la santé, à un travail stable, à vivre sans crainte, à l'éducation. Ces aspirations paraissent cependant très lointaines dans la conjoncture économique internationale actuelle, étant donné le déséquilibre des termes de l'échange, les limitations relatives au transfert de technologies, le coût élevé des transferts de capitaux financiers et la résurgence du protectionnisme, qui limitent la capacité des gouvernements d'assumer, avec dignité et altruisme, leurs responsabilités vis-à-vis de leurs propres citoyens. On a également insisté sur la nécessité d'accélérer le processus de décolonisation, dont l'Organisation des Nations Unies a cherché à assurer le succès et auquel elle a consacré une activité fructueuse, et on a condamné les pratiques de l'*apartheid* et de la discrimination raciale comme contraires aux normes élémentaires de culture et de civilisation.

84. Il est bon de signaler, en outre, l'important succès réalisé par cette assemblée quant à l'accord sur la capacité de négociation du comité créé l'année dernière pour fonctionner dans le cadre du dialogue Nord-Sud; ce comité a travaillé sans discontinuer en 1978, en dépit d'énormes difficultés. Ces négociations sont aujourd'hui d'une importance capitale, alors que renaissent des situations aussi critiques qu'en 1973 pour les nations en développement — et surtout pour celles qui manquent de ressources énergétiques. Alors que le fossé entre nations riches et nations pauvres, au lieu de se combler, s'élargit de façon dangereuse, alors que l'espérance des hommes de parvenir à ce bien-être social, dont on parle constamment, se fait chaque jour plus impérieuse, il est utile de rappeler la manière dont l'Assemblée a continué de préparer sa session extraordinaire de 1980. Cette session devra aborder les problèmes tels que celui de l'inflation, qui constitue une sinistre menace pour les peuples de la terre, et celui de la nécessité d'accélérer le

processus de transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement.

85. Au cours de la session actuelle, nous avons accueilli deux nouveaux Membres au sein de l'Organisation — les Îles Salomon et la Dominique —, ce qui porte à cent cinquante et un le nombre des États Membres. Ainsi, le processus de décolonisation et d'autodétermination des peuples se poursuit et je suis certain que ces deux nouveaux Membres collaboreront intensément à nos activités et que, en retour, l'Organisation leur apportera son appui dans cette première étape de leur existence en tant que nations indépendantes.

86. Par une heureuse coïncidence, c'est un Latino-Américain hispanophone qui a occupé la présidence de l'Assemblée générale, en cette année où l'on célébrait le millénaire de notre langue, l'espagnol. La langue espagnole, qui est aujourd'hui le lien entre plus de trois cents millions de personnes, a gagné plusieurs continents et s'est distinguée au cours des siècles par son assimilation par différents courants démographiques, qui l'ont enrichie d'autant. Partant de son origine latine, elle a connu l'influence des peuples qui habitaient la péninsule ibérique, celle de la nation arabe qui, pendant huit siècles, y a vécu en coexistence avec divers autres groupes raciaux et religieux, et, à l'époque moderne, celle des jeunes nations américaines. Certains des traités essentiels du droit international, fondement de l'Organisation des Nations Unies, ont été écrits en espagnol et, dans les plus grandes œuvres de langue espagnole, son esprit exalte, de façon durable, la dignité de l'homme, son orgueil d'être libre et l'égalité fondamentale de l'homme devant Dieu et face à ses semblables. Il est bon que l'Assemblée ait noté le millénaire d'une langue, dans laquelle ont été exprimées certaines des plus hautes valeurs spirituelles de l'humanité.

87. Au nom de l'Assemblée, je tiens à remercier les membres du Cabinet du Secrétaire général, pour la collaboration qu'ils ont apportée sans relâche à la présidence, et tout spécialement M. Kurt Waldheim, qui, en raison de sa connaissance des problèmes internationaux et de ceux de l'Organisation dont il est chef exécutif, grâce également à ses indubitables qualités d'homme d'État, a été un conseiller efficace pour moi et pour d'autres membres du Bureau appelés à présider l'Assemblée générale. Je tiens aussi à remercier M. William B. Buffum, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Ma reconnaissance va également aux fonctionnaires qui s'occupent des divers aspects des travaux de l'Assemblée générale et contribuent, de manière silencieuse mais efficace, à son succès. Au fil des années, on a vu se former, sous la direction de M. Jean Gazarian, une équipe qui est maintenant parvenue aux limites de la virtuosité professionnelle. La loyauté envers l'Organisation, la capacité de s'élever au-dessus des intérêts qui entrent ici en jeu, l'impartialité dans les différends entre États, qu'ils soient faibles ou puissants, seront toujours les meilleures qualités requises pour servir l'Organisation des Nations Unies.

88. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à M. Lessiovski, ainsi qu'aux membres des différentes commissions — le Bureau et les grandes commissions — pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche et ont réussi, dans la grande majorité des cas, à concilier des intérêts opposés afin que l'Assemblée puisse, en définitive, parvenir à des cas de compromis et de consensus.

89. Enfin, je tiens à dire à vous tous ma gratitude pour avoir coopéré à la réussite de cette partie de la trente-troisième session ordinaire. Sans cet effort collectif, silencieux et souvent quasi anonyme, l'Organisation n'aurait pas atteint le niveau de développement qui est le sien aujourd'hui. La tâche qui nous incombe maintenant consiste à collaborer pour amener les réformes nécessaires, afin que l'Assemblée générale puisse s'acquitter rapidement de la tâche énorme consistant à résoudre les graves problèmes que l'humanité lui a confiée.

*Suspension de la trente-troisième session
de l'Assemblée générale*

90. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : On se rappellera que l'Assemblée générale, au paragraphe 14 de sa

résolution 33/182 A, adoptée le 21 décembre 1978, a décidé

... de reprendre les travaux de sa trente-troisième session, à une date qui sera déterminée par des consultations entre le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Secrétaire général, afin d'examiner dans tous ses aspects la question de Namibie et les conséquences du défi continu de l'Afrique du Sud à l'égard des dispositions des résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité.

Conformément à cette décision, les membres de l'Assemblée seront informés en temps opportun de la date à laquelle la session reprendra.

91. Je déclare suspendue la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 55.